



DELIBERATION N° 108/2022/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 03 JUIN 2022 A 09H00
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

APPROBATION DE LA CHARTE INTERCOMMUNALE DE RELOGEMENT DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 48
Nombre de Conseillers Présents : 27
Nombre de Procuration : 8
Date de convocation : 23 mai 2022

Nombre de suffrages exprimés : 35
Vote : 35
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi trois juin, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monique AZER (Visio) –Serge BAFAU - Julner BELIZAIRE —Pascal BRIQUET (Visio) –Daniel CASTOR –Jean-Philippe CHAMBRIER (Visio) –Xavier CLERVAUX (Visio) –Liser CLIFFORD –Yahya DAOUDI –Seedna DELAR –Corine DIMANCHE –Thierry ELIBOX –Serge FELIX – Teed GASPARD –Nestor GOVINDIN (Visio)– Sandrine JACQUES (Visio) –Elainne JEAN – Farah GRISET KHAN –Roland LOE-MIE –Yolande MILZINK-CINCINAT–Hélène PAUL – Claude PLENET–Anne Michèle ROBINSON –Magali ROBO CASSILDE - Serge SMOCK – Sandra TROCHIMARA - Patricia VICTOR –

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : -

Dominique BERTONI □ Procuration à Patricia VICTOR –Kenny CHEN-TUNG □ Procuration à Magali ROBO-CASSILDE –Claire CHINON □ Procuration à Ruth BIDIOU CEPRIKA –LY Phong □ Procuration à Serge SMOCK –Stéphanie PREVOT-BOULARD □ Procuration à Claude PLENET –Hélène SERVIUS □ Procuration à Thierry ELIBOX –Corinne SIGER □ Procuration à Monique AZER –Rolande SILEBER □ Procuration à Sandra TROCHIMARA –

ÉTAIENT ABSENTS :

Gilles ADELSON–Louis-Mike CALUMEY –Eugène EPAILLY –Christian FAUBERT –Chester LEONCE –Mickaël MANCEE –Tineffa NAISSO – Patrick LECANTE –Marie-Laure PHINERA HORTH –Axel RINO –Eliodore TORRES ALVAREZ CIPBE –Ruth BIDIOU CEPRIKA –

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220603-108-AP-2022-DE
Date de télétransmission : 14/06/2022
Date de réception préfecture : 14/06/2022

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry ELIBOX

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 31/2020/CACL relative à l'adoption du Programme Local de l'Habitat 2020-2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission « habitat et aménagement » réunie en séance le 23 mai 2022 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du mercredi 01 juin 2022 ;

Vu le Rapport N° 108/2022/CACL du Président relatif à « l'approbation de la charte intercommunale de relogement » ;

Considérant la volonté de mettre en œuvre des projets cruciaux pour le développement maîtrisé, concerté et partagé de l'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 108/2022/CACL portant sur l'approbation de la charte intercommunale de relogement.

ARTICLE 2

D'approuver la charte intercommunale de relogement jointe à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220603-108-AP-2022-DE
Date de transmission : 14/06/2022
Date de réception préfecture : 14/06/2022

ARTICLE 3

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires dans le cadre de l'exécution de ce projet.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 3 juin 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220603-108-AP-2022-DE
Date de télétransmission : 14/06/2022
Date de réception préfecture : 14/06/2022